



Paris, le 23 novembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dérogation sur l'utilisation des jachères La FNSEA appelle la Commission européenne à la raison !

Ce lundi 20 novembre, la France a porté au Conseil des Ministres de l'Agriculture de l'Union Européenne une proposition pour pouvoir déroger en 2024 à certaines obligations de la PAC sur les jachères, celle-ci a recueilli le soutien d'une vingtaine d'Etats membres.

La FNSEA, qui en fait l'un des axes de revendication forts de sa mobilisation syndicale « Pas de transition sous pression » aux côtés des Jeunes Agriculteurs, salue l'initiative du Ministre de l'Agriculture français.

En effet, l'option présente un compromis équilibré entre sécurité alimentaire dans un contexte de fortes incertitudes économiques et géopolitiques et objectifs européens de durabilité. A l'heure où les conflits se multiplient sur la planète, où 800 millions de personnes dans le monde sont confrontés à l'insécurité alimentaire, où l'Europe a importé le double de volumes de céréales par rapport à l'année passée, imposer 4 % de surfaces agricoles improductives en Europe est un non-sens. C'est d'autant plus incompréhensible que ces surfaces pourraient permettre de produire, particulièrement la biomasse nécessaire pour la transition énergétique.

La FNSEA appelle le Commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski et l'ensemble de la Commission à faire preuve de cohérence avec le discours sur la souveraineté alimentaire européenne en accédant à cette proposition soutenue par une majorité d'Etats membres. Alors que les importations de produits alimentaires progressent, la FNSEA appelle, dans ce cadre, les parlementaires européens à se mobiliser et à intervenir auprès de la Commission en faveur de cette vision pragmatique, permettant d'assurer une stabilité à court terme et d'engager les transitions de long terme. Les agriculteurs réclament du concret et de la longueur de vue !

Contact presse : Renan Morgat – renan.morgat@reseaufnsea.fr – 06.21.16.80.84